

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021**

Date de convocation et
d'affichage :

08/12/2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents 12

Ou représentés : 12

Votants : 12

Pour :

Contre

Le treize décembre deux mille vingt et un le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Rosine THIAULT, Didier TRAGIN, (Adjoint au Maire), Didier CONRY, Magalie CHALOYARD, Benoît BEAUNEZ, Eric CHEVALIER (arrivé à 20h10), Philippe ESTEVE, Valérie MAILLET, Eveline RENAUT (Conseillers municipaux)

Etaient absents : Francine BILLOUE, pouvoir donné à Rosine THIAULT, Nicolas LABORDE, pouvoir donné à Didier CONRY, Olivier PLOIX, pouvoir donnée à Eveline RENAUT, Sébastien LEGRAVEREND

Magalie CHALOYARD a été élue Secrétaire de Séance

La séance s'est ouverte à 20 heures 05.

Le maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01- CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE) :

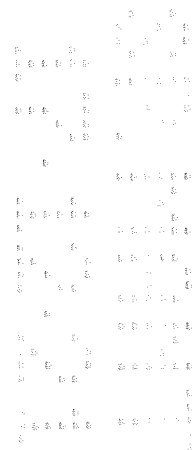
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre y compris pour l'Ecole et le Centre de Loisirs.

Le programme de travaux prévoit la réalisation d'une plateforme en béton, la fourniture et la pose d'un city stade de 26m x 14 en structure acier sur un gazon synthétique sablé. Le coût de l'opération est de 84 480 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Région Ile-de-France : 63 360 €HT (75%)
- Autofinancement commune : 21 120 €HT (25%)



Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un terrain multisports pour un montant de 84 480 € HT,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté
AUTORISE Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en particulier les demandes de subventions et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

02- AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales de l'article 15 de la loi N°88-13 du 5 janvier 1988.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature M14

A small, partially visible table on the right side of the page, likely containing the budgetary breakdown mentioned in the text. The table is mostly illegible due to its size and position.

Chapitre	Désignation	Crédits 2021 en €	Autorisation 2022 en €
20	Immobilisations Incorporelles	27 369,00 €	6 842,25 €
21	Immobilisations Corporelles	155 183,00 €	38 795,75 €
23	Immobilisations en cours	209 418,00 €	52 354,50 €

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans les conditions énoncées ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés.

Benoît de LAURENS

Magalie CHALOYARD

Didier CONRY

Rosine THIAULT

Didier TRAGIN

Benoît BEAUNEZ

Francine BILLOUE

Eric CHEVALIER

Philippe ESTEVE

Franck LECHENE

Nicolas LABORDE

Valérie MAILLET

Sébastien LEGRAVEREND

Olivier PLOIX

Eveline RENAUT

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Le Maire



Benoît de LAURENS

La secrétaire de Séance



Magalie CHALOYARD

59
1
59
1
59
1
59
1